

# Sud éducation 34

Solidaires Union syndicale

SOLIDAIRES - UNITAIRES - DÉMOCRATIQUES

L'école n'est pas une entreprise ! L'éducation n'est pas une marchandise !



✉ 23, rue Lakanal 34090 Montpellier  
✉ 57, bvd F.Mistral 34500 Béziers

@ syndicat@sudeducation34.org  
@ solidairesbiterois@gmail.com

📞 04 67 02 10 32  
📞 04 67 28 29 06

## PRINTEMPS 2018 : LA CONVERGENCE DES LUTTES DU GOUVERNEMENT !



Le Journal n°142 juin 2018

Directeur de publication : Philippe de Toledo. Le numéro 1,60€ Abonnement : 8€ Edité et imprimé par les soins du syndicat.  
N° CPPAP : 0320S05269 N° ISSN : 1631-8307 Trimestriel

# Parcoursup, réforme du lycée : la fabrique des inégalités

La sélection généralisée introduite par parcoursup, associée à la limitation des « capacités d'accueil » en première année de licence, va interdire l'accès d'une partie des futur-e-s bachelier-e-s à la formation de leur choix dans l'enseignement supérieur. Les premiers résultats de parcoursup fin mai ont révélé de grandes inégalités entre les lycéen-ne-s dans le choix de leur formation dans l'enseignement supérieur : le nombre d'élèves n'ayant reçu fin mai aucune réponse positive de la part des formations post bac était plus important dans les filières professionnelles et technologiques que dans les filières générales, et beaucoup plus important dans certains lycées que dans d'autres<sup>1</sup>. On est loin de l'amélioration du processus d'orientation post-bac annoncée par le ministère : les critères de sélection mis en place par les formations ont été définis dans la plus grande opacité, et on s'aperçoit que ceux-ci pénalisent les élèves scolarisés dans les filières et les établissements les moins reconnus.

La réforme du lycée annoncée par le ministère pour la rentrée 2019 s'inscrit pleinement dans la même logique de mise en concurrence des élèves et des établissements. Maintenant que l'obtention du baccalauréat ne donne plus le droit d'accéder à la formation de son choix à l'université, c'est la construction par chaque élève d'un parcours scolaire « cohérent » qui devient

un critère déterminant pour l'accès à l'enseignement supérieur. On s'aperçoit dès cette année que l'orientation vers une filière professionnelle ou technologique devient un élément quasi rédhibitoire pour une poursuite d'études à l'université. De plus, la réforme du lycée va accroître la responsabilité de chaque élève dans la construction de son parcours. Les élèves des filières générales devront en effet choisir des enseignements de spécialité (trois en classe de première et deux en classe de terminale) qui entreront en compte dans l'évaluation de leur dossier par les formations post-bac. Il faudra donc faire les « bons » choix de spécialités pour justifier ensuite de la cohérence de ses vœux de formation dans l'enseignement supérieur. Il s'agit bien de rendre les lycéen-ne-s responsables de leur réussite ou de leur échec à construire un parcours « cohérent », et donc de leur sélection ou non dans la formation post bac de leur choix. Plutôt que d'assumer sa responsabilité en créant des places suffisantes dans les formations post-bac (licence, IUT, BTS, etc.), l'État rejette la responsabilité sur les élèves. De plus, les enseignements de spécialité ne pourront pas être tous proposés dans tous les lycées, les moyens alloués à ces derniers étant insuffisants. Les inégalités d'accès aux formations post-bac fondées sur le lycée d'origine vont donc s'accentuer.

Sous couvert de rationaliser l'orientation post-bac et de donner plus de liberté aux lycéen-ne-s dans le choix de leurs enseignements, le gouvernement met ainsi en place des réformes clairement idéologiques. Il fait le choix de ne pas donner aux lycées et aux universités les moyens suffisants pour faire face à la hausse démographique et accueillir les élèves dans la formation de leur choix. Au lieu de cela, il met en place un système de concurrence généralisée entre les lycéen-ne-s qui creuse les inégalités entre les établissements et les filières, et entre les élèves ayant une connaissance suffisante du système scolaire pour construire un parcours jugé cohérent et les autres.

Refusons ce système de concurrence scolaire ! Exigeons des moyens suffisants dans les établissements du second degré et de l'enseignement supérieur ! Défendons le droit pour toute-s les bachelier-e-s d'accéder à la formation post bac de leur choix !

<sup>1</sup>Voir les résultats de l'enquête effectuée par la fédération Sud éducation : <http://www.sudeducation.org/Parcoursup-le-bilan-du-formulaire.html>



# Opération campus vide : examens à distance ou le danger d'une dématérialisation de l'enseignement supérieur.

Dans un entretien accordé le 15 mai au Midi-Libre, le Président de l'Université Paul-Valéry Montpellier III qualifiait « d'innovant et pédagogiquement intéressant » le fait d'avoir organisé les évaluations de fin de semestre à distance. Cette dématérialisation de nombreuses épreuves du second semestre et de l'ensemble des rattrapages du premier semestre était un moyen de contourner le blocage voté en AG, à l'heure où le mécontentement des personnels et étudiant.e.s face à la loi ORE prenait de l'ampleur au niveau national. Elle s'inscrit également dans une logique inquiétante de désincarnation des enseignements et de déshumanisation de l'université : en généralisant le recours au numérique, on vide les campus et on isole les étudiant.e.s au lieu de les réunir dans des espaces communs d'apprentissage, de sociabilité, de formation à la citoyenneté.

La réintroduction de cours magistraux plus nombreux à Paul-Valéry il y a quelques années signait déjà le sacrifice de la pédagogie et de l'humain à des fins d'économie budgétaire —une heure de CM dans un amphi de 200 places revient moins cher que 6 heures de travaux dirigés avec des groupes de 35. Bien que la communauté pédagogique soit quasiment unanime pour constater l'inefficacité de cours dispensés verticalement, sans véritable dialogue possible entre une masse de 200 étudiants ano-

nymes et un « maître » professant devant son diaporama, on a remplacé dans certains départements des travaux dirigés par ces CM dès la première année, là où les étudiant.e.s sont le moins armé.e.s pour la prise de note.

La mise en avant de la prétenue valeur pédagogique du distanciel via entre autres la plateforme numérique moodle va encore plus loin : si tout se passe chacun chez soi devant son écran, ce sont les relations interpersonnelles entre étudiant.e.s et avec le personnel universitaire, ainsi que l'espace commun du campus qui disparaissent purement et simplement. Au moins les cours en amphi permettent-ils aux étudiants de se réunir, de se rencontrer, de venir sur le campus, alors que la généralisation du numérique dans l'enseignement supérieur prive l'université d'une de ses fonctions essentielles, qui est d'offrir aux étudiants un espace concret de discussion et de sociabilité.

Notons au passage quelques réalités occultées par la communication présidentielle quand elle se félicite conjointement du recours à la dématérialisation des épreuves et du fait que ces modalités d'exams ne dévaloriseraient aucunement les diplômes ainsi obtenus : la fatigue oculaire bien réelle causée par un temps excessif passé par les enseignant.e.s les yeux rivés sur leur écran d'ordinateur pour corriger les devoirs en ligne ; l'anxiété des étudiant.e.s

soumis.es aux aléas techniques d'une connexion poussive ou d'un fichier défectueux qui ne s'ouvrira pas ; le non-anonymat des copies ; des fraudes quasi-impossibles à détecter—il est très difficile de s'assurer que l'étudiant.e évalué.e est bien la personne qui a composé devant l'écran d'ordinateur.

On ne peut s'empêcher d'entrevoir, dans l'empressement de certain.e.s à dématérialiser les examens et dans l'autosatisfaction affichée à l'issue d'un passage au distanciel pourtant marqué par de nombreux couacs, une logique inquiétante à plus long terme : nul besoin de salles, de copies, de surveillant.e.s, de campus, si tout a lieu en ligne. Preuve qu'une dérive vers le tout numérique dans le supérieur est possible : alors que le campus de l'UPV n'était plus bloqué fin mai, certains examens se sont pourtant à nouveau tenus à distance sans que l'on sache vraiment pourquoi, le choix entre « présentiel » et « distanciel » ayant été laissé aux responsables de chaque enseignement.

Le numérique devrait être réservé à des situations particulières (étudiants de Master que l'équipe enseignante connaît déjà très bien, rendant les fraudes impossible, contrainte spécifique empêchant les déplacements physiques etc.) et à des expérimentations pédagogiques dans lesquelles des plateformes comme moodle constituent un outil à part entière. Mais il ne

saurait remplacer les interactions au sein d'un espace commun réel, mettant en jeu la voix et le corps, qui sont les conditions d'un véritable enseignement. Il convient donc d'être vigilant.e face à la tentation de recourir de façon croissante à des cours et des examens

dématérialisés qui isolent les membres de la communauté universitaire et déshumanisent l'activité pédagogique.



# Menace sur nos libertés pédagogiques : Résistons, participons aux RIS à la rentrée !!

## Des « recommandations » ministérielles de plus en plus pressantes

Le ministre de l'Éducation Nationale multiplie les signaux qui nous font craindre une attaque de nos libertés pédagogiques. Pas moins de 4 circulaires signées de sa main concernant la grammaire/vocabulaire, la lecture, le calcul mental et la résolution de problèmes à l'école primaire viennent de paraître. Ces « recommandations », aux relents passéistes, portent une vision technique où l'enseignant-e n'aurait qu'à appliquer « les bonnes recettes » pour faire réussir les élèves : l'acte d'apprendre, sa richesse et sa complexité est nié, les enseignant-e-s, leurs expériences, leurs connaissances, leurs questionnements, aussi.

## Des déclarations tapageuses dans la presse

Le ministre a accompagné ses circulaires d'un plan de communication des plus inquiétants. Dans un article paru le 25 avril dans *Le Parisien*<sup>1</sup>, M. Blanquer annonce entre autres choses la fin progressive des photocopies au bénéfice exclu-

sif des manuels scolaires, et déclare, au sujet de la polémique qu'il entretient tout seul entre méthode syllabique et méthode globale, « il ne peut y avoir de « compromis » mixte ». On peut penser que ces déclarations fracassantes relèvent de la com' pour discréditer les enseignant-e-s auprès des parents d'élèves et de l'opinion en général : si tu veux tuer ton chien accuse-le d'avoir la rage ... Ce n'est déjà pas très sympathique.

## Des animations pédagogiques imposées

Mais la parution des 4 circulaires et l'annonce d'animations pédagogiques nationales imposées à partir de la rentrée prochaine laisse craindre la volonté d'une vraie mise au pas des enseignant-e-s du premier degré<sup>2</sup>. Si depuis un certain temps déjà, les DSDEN et les IEN imposent des animations pédagogiques dites « obligatoires » qui souvent se limitent aux domaines disciplinaires dit « fondamentaux », on passe avec ce document ministériel à une étape supérieure dans le formatage et l'uniformisation des pratiques pédagogiques.

## RIS contre animations pédagogiques imposées

Nous devons donc dans notre quotidien nous défendre chèrement contre ces velléités ministérielles. Pour protester contre ces animations pédagogiques imposées, Sud éducation 34 a d'ores et déjà décidé d'appeler les enseignant-e-s à une réunion d'information syndicale le jour d'une animation pédagogique imposée : marquons ainsi symboliquement notre refus de nous laisser déposséder de nos choix pédagogiques, rencontrons nous pour échanger et trouver collectivement des perspectives pour résister, faisons valoir nos droits syndicaux<sup>3</sup> ! Tenez-vous informé-e-s à la rentrée sur les dates de RIS ...

<sup>1</sup> <http://www.leparisien.fr/societe/jean-michel-blanquer-la-liberte-pedagogique-n-a-jamais-ete-l-anarchisme-25-04-2018-7684062.php>

<sup>2</sup> <http://www.sudeducation.org/Non-a-la-formatation-formatage.html>

<sup>3</sup> Chaque collègue a droit à 9 heures d'information syndicale par année scolaire que l'on peut prendre sur les 18 h d'animations pédagogiques. Cela correspond 3 RIS dans l'année (3 h sur temps de classe + 6 h hors temps devant élèves)